

**Pour le réemploi de tous les contractuels sur des contrats d'un an !
Pour le refus du moindre licenciement de contractuel ou de stagiaire !
Pour l'octroi de tous les détachements/disponibilités demandés par des doctorants**

**Une délégation a été reçue mercredi 8 juillet à l'occasion du rassemblement appelé
par SNETAA-FO et SNFOLC Créteil devant le rectorat**

Une délégation du SNETAA-FO et du SN-FO-LC, soutenue par une quarantaine de collègues rassemblés devant le rectorat, a été reçue ce mercredi 8 juillet par Monsieur Bourdeaud'huy, chef de service de la DPE et Madame Lamarque, cheffe de service de la DPE2.

Le cahier de revendications défendu était précis : réemploi de tous les enseignants et CPE contractuels sur des contrats d'un an ; aucun licenciement ni de contractuels, ni de stagiaires ; octroi pour tous les collègues qui en font la demande des détachements et disponibilités nécessaires pour poursuivre études, enseignement et recherches à l'université ; admission des tous les collègues admissibles aux concours internes.

Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y aurait pas de « besoins » correspondant au réemploi de tous les collègues : il suffit de compiler l'ensemble des cahiers de revendications des établissements de l'académie en termes d'annulation de suppressions de postes, de création de tous les postes nécessaires pour mettre en œuvre les mesures d'urgence indispensables et pour permettre à tous les élèves de reprendre le cours de leurs scolarité (allègement des effectifs dans les classes, dédoublements, maintien de toutes les options, etc...) pour s'en assurer !

Ci-dessous les éléments de gestion déclinés par ces responsables de la DPE en réponse à nos revendications et nos questions.

Ils ne correspondent pas à l'inquiétude et à l'angoisse de l'ensemble des collègues, contractuels ou futurs doctorants, qui entament ces congés d'été sans aucune certitude sur leur avenir.

Nous avons déposé une liste de dizaines de situations individuelles sur lesquelles des réponses urgentes étaient attendues : problèmes de paye, recours contre les refus de détachement, octroi de CDI, etc. M.Bourdeaud'huy s'est engagé à apporter des réponses individualisées le plus rapidement possible par écrit, au plus tard en fin de semaine prochaine.

Nos deux organisations syndicales invitent tous les collègues qui le souhaitent à nous confier leur dossier, à se tourner vers nous pour assurer le suivi de leur future affectation. Nous déposons d'ores et déjà une demande d'audience pour fin août sur les situations individuelles.

Parce que nous n'accepterons aucun licenciement, parce que nous continuons à exiger la satisfaction de nos revendications, le SNETAA-FO Créteil et le SN-FO-LC Créteil proposeront aux autres organisations syndicales de l'académie d'organiser dans l'unité, dès les premiers jours de la rentrée, un nouveau rassemblement devant le rectorat.

Aucun collègue ne doit être laissé sur le carreau !

Éléments de gestion donnés par M.Bourdeaud'huy et Mme Lamarque sur les contractuels :

- « Le nombre de contrat d'un an, ajouté au nombre de titulaires remplaçants ou de collègues en CDI, serait de nature comparable à l'an dernier (où il y avait déjà eu une forte baisse de contrats d'un an). En maths par exemple, il sera prévu une baisse du nombre de contractuels ». Aucune réponse donnée sur les autres disciplines.
- « Les contrats d'un an seront adressés en priorité à ceux qui pourraient basculer en CDI l'an prochain (donc ancienneté de 5 an et +). Les envois de ces contrats se feront dans les prochains jours. D'ici le 15 juillet, si un collègue n'a pas eu sur sa boîte professionnelle cette proposition, il est très probable qu'il n'en aurait pas »
- « Les décisions de non renouvellement « définitives » (pour insuffisances professionnelles) sont à l'étude. Deux avis défavorables (IPR et chef d'établissement) n'entraînent pas systématiquement une telle décision ». Pas de réponse sur le nombre de ces décisions, mais ce sera sur « un volume limité ». Les décisions seront transmises par voie postale.
- Pour les autres (ni contrat d'1 an, ni non renouvellement définitif), « ils recevront une lettre leur expliquant qu'ils ont donné satisfaction mais qu'il n'y a pas de besoins pour eux et seront susceptibles d'être contactés pour effectuer des suppléances »
- « Les « attestations chômage » seront envoyées « dès que possible », mais pas avant la fin des contrats. Les indemnités vacances ont normalement été saisies, si elles ne l'ont pas été, elles ne pourront pas être versées sur la paye de juillet. »
- Pas de réponse positive à notre demande que l'absence de contrat pendant la période de confinement puisse être pénalisante pour le calcul du CDI (avec des « trous » de plus de 4 mois). « Cela relève d'une question nationale, qui dépasse même le cadre de l'Education Nationale » nous a-t-il été répondu en substance
- « Les affectations commenceront demain (jeudi 9 juillet), l'idée est de satisfaire tous les besoins qui auront été remontés par les établissements avant la rentrée. »
- « Il n'y aura aucun dispositif d'accueil des contractuels autour de la rentrée, seulement la possibilité, dans la mesure du possible, de rendez-vous individuels »

Éléments de réponse concernant les demandes de détachement/disponibilité

- « Nous confirmons les propos que le recteur a prononcés lors du CTA. Nous avons pris du retard à cause du confinement, il est possible que des réexamens de situations soient nécessaires. Ce que nous ne voulons pas, c'est que les jeunes collègues fuient l'académie de Créteil. Mais si le projet est sérieux, nous donnerons les détachements et disponibilités demandées »
- « Un certain nombre de réponses sont dans le parafeur, à la signature, notamment venues de la DPE 5 (Histoire-Géographie, Lettres). Nous nous engageons à fournir des réponses rapides à toutes les demandes, à tous les recours, le plus rapidement possible »